

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 7 octobre 2019, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Karl Dérosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller

EST ABSENT:

Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19 h 10 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 132-10-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 133-10-19

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE SEPTEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois de septembre 2019 soit accepté
tel que déposé.

5. RÉOLUTION 134-10-19

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de septembre 2019 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉOLUTION 135-10-19

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉOLUTION 136-10-19

ADOPTION DU COMPARATIF 2018-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'état comparatif ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal dépose l'état comparatif en date du 30 septembre 2019.

8. RÉOLUTION 137-10-19

ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES AUTRES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des conciliations bancaires des autres comptes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte les conciliations bancaires des autres comptes.

9. RÉSOLUTION 138-10-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189-09-19 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-09-09

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2019, ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001)*, faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà régie par le règlement numéro 156-09-09 fixant la rémunération des élus et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 3 septembre 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 3 septembre 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 189-09-19 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté.

10. RÉSOLUTION 139-10-19

REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le Réseau Biblio de la Côte-Nord doit faire une mise à jour de tous ses dossiers;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme Josée Poulin, directrice-générale, représentante de la bibliothèque municipale de Rivière-au-Tonnerre affiliée au CRSBP de la Côte-Nord.

11. RÉSOLUTION 140-10-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE VOLET 1 DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS PHASE 2

ATTENDU QUE LA Municipalité de Rivière-au-Tonnerre est aux prises avec des problèmes d'écoulement des eaux ainsi que l'érosion des berges;

ATTENDU QUE ces problématiques occasionnent des coûts très élevés pour notre petite municipalité;

ATTENDU QUE les impacts de ces problèmes entraîneront de graves conséquences sur les infrastructures municipales ainsi que sur certaines résidences des citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour effectuer l'expertise et les travaux sans obtenir une subvention;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal dépose une demande d'aide financière dans le Programme Climat municipalités 2 –Volet 1 intitulé «Problématiques des changements climatiques».

QUE Madame Josée Poulin ou Madame Judith Touzel est autorisée au nom de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre à agir auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, Le requérant, la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, s'engage à payer sa part des coûts admissibles, soit 25% des dépenses admissibles.

12. RÉSOLUTION 141-10-19

ADOPTION DE L'AMENDEMENT NUMÉRO 3 D'AECOM CONSULTANTS INC

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'amendement numéro 3 d'Aecom consultants inc;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'amendement numéro 3 et autorise madame Josée Poulin, directrice-générale à signer l'amendement.

13. RÉSOLUTION 142-10-19

ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE RÉVISÉ 2020-2024 DE LA MRC DE LA MINGANIE

ATTENDU l'article 8 de la *loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les autorités régionales, à savoir les municipalités régionales de comté doivent, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, et en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre.

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre a pris connaissance du Schéma de la MRC de la Minganie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte le schéma de couverture de risque révisé 2020-2024 de la MRC de la Minganie.

14. RÉSOLUTION 143-10-19

DEMANDE D'ACQUISITION À TITRE GRACIEUX DU BOIS ENTREPÓSÉS AU CENTRE DE SERVICE DU MTQ À RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ATTENDU le centre de service du MTQ de Rivière-au-Tonnerre a en entreposage du bois inutilisé pouvant servir à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande au MTQ, centre de service du Havre-St-Pierre la permission de ramasser le bois non utilisé par le Ministère au site d'entreposage de Rivière-au-Tonnerre.

15. RÉSOLUTION 144-10-19

REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE DANS LE DOSSIER LIEN-MARITIME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'est inscrite au Plan Nord pour l'obtention du lien maritime Gaspésie-Anticosti-Minganie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement précédent a commandé une étude de faisabilité auprès du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de cette étude devaient être connues au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions devront être connues prochainement, suite à l'obtention de renseignements supplémentaires demandés par le gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un élu, pour agir comme représentant municipal pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Anne-Marie Boudreau, conseillère municipal et/ou Madame Lorenza Beaudin, mairesse soit autorisé à représenter la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre dans nos démarches concernant le lien interrives ainsi que pour toutes rencontres et réunions concernant ce sujet.

16. RÉSOLUTION 145-10-19

SOUMISSION 291120 AUTOMATISATION JRT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte la soumission numéro 291120 d'Automatisation JRT

D'affecter la somme nécessaire donnant effet à la présente résolution, d'autoriser le paiement, de même que le décaissement

17. RÉSOLUTION 146-10-19

DEMANDE DE SOUTIEN MRNF POUR LE TERRAIN ANCIEN AÉROPORT

ATTENDU QUE la Municipalité est au prise avec un problème d'écoulement des eaux sur le site de l'ancien aéroport entraînant des répercussions sur certaines résidences et infrastructures situées au sud;

ATTENDU QUE le site de l'ancien aéroport est un terrain appartenant au

MRNF;

ATTENDU QUE la Municipalité a payé une expertise auprès d'un ingénieur spécialisé dans les cours d'eau afin de connaître les causes et solutions aux problématiques;

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de payer les coûts d'entretien afin de corriger les problématiques;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité mentionne au MRNF son intention d'effectuer les travaux nécessaires d'entretien du site tout en assumant les coûts en autant que le MRNF en demeure propriétaire et responsable du dit terrain.

18. RÉSOLUTION 147-10-19

PROGRAMMATION FINALE TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligées à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres

Séance régulière du 7 octobre 2019

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement)

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportées à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

19. RÉSOLUTION 148-10-19

PROJET MUSÉE DE L'HISTOIRE

ATTENDU QUE les bureaux administratifs de la municipalité déménagent dans les locaux de l'École Louis-Garnier;

ATTENDU QUE le bureau municipal actuel fait partie de l'histoire de la municipalité étant donné sa vocation passée;

ATTENDU QUE le conseil serait désireux de voir le futur musée dans le bureau municipal actuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre demande à l'architecte Julie Foster un plan et devis sur la faisabilité que le futur musée soit localisé dans les bureaux municipaux actuels;

QUE la Municipalité demande à Danny Pagé, avocat, MAP, président – directeur général M3DP Consulting Inc de l'aide pour monter le plan d'affaire, faire la projection budgétaire, remplir les demandes de financement et subventions, faire les démarches auprès des organismes privés et publics, aller chercher les appuis dans ce dossier et toutes autres services nécessaires pour mener à bien ce projet.

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à faire le nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

20. RAPPORT DES COMITÉS

Madame Anne-Marie Boudreau mentionne qu'il aura une rencontre avec COSTE vendredi le 11 octobre sur le plan de développement et de restructuration.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée au conseil.

22. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 20h35.

23. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Maire